

Association pour le Service social
interentreprises de la Ville de Fribourg

P r o c è s - v e r b a l

de l'assemblée constitutive tenue le jeudi 13 décembre 1962 au
Buffet de la Gare de Fribourg

<u>Président:</u>	Monsieur H. Elsner	Condensateurs SA
<u>Secrétaire:</u>	M. Bernard Schneider	Stephan SA
<u>Présents:</u>	M. Dr. Paul Meyer	Sarina SA
	M. J.N. Tercier	Métar SA
	M. G. Maulaz	Emballages métalliques
	M. H. Baeschlin	Fibres SA
	M. R. Schmid	Polytype SA
	M. H. Vuille	Vuille & Co SA
	M. Ph. Vieli	L'Industrielle SA
	M. E. Riedo	Cafag SA & Papro SA
	M. J. Aebischer	Dyna SA
	M. W. Stamm	Brasserie Cardinal
	M. P. Sieber	Fonderie de Fribourg

Alma SA à Pensier, Vibrometer SA, la Brasserie Beauregard et la
Fabrique de Lampes étaient excusées mais se sont déclarées d'accord
de faire partie de l'association.

Le Président ouvre la séance à 16 heures 40 en rappelant
qu'elle a été convoquée par circulaire du 3 décembre 1962. Il fait
circuler une liste de présences et constate à son retour que 13
entreprises sont présentes et constituent cette assemblée. La liste
de présences fait partie intégrante du procès-verbal. Il fait distri-
buer à chacun un exemplaire des statuts ainsi que les tractanda de
la présente assemblée, le budget 1963 du service social, une liste
des entreprises intéressées à l'Association et un projet de base
pour un cahier de charges d'une assistante sociale.
La modification de l'ordre du jour n'étant point demandée, le Prési-
dent passe dès lors au premier point:

1. Statuts et charges financières

Il donne lecture de deux lettres:
la première de Sarina SA à propos de quelques modifications des
statuts et dont il a été tenu compte par le Comité provisoire
pour la rédaction des statuts, la seconde émanant de Cafag SA et
demandant des précisions au sujet des charges financières.

Puis, le Président donne connaissance à l'assemblée des modifications qui ont été apportées au projet de statuts par le comité provisoire et prie les personnes présentes de faire directement les remarques qu'elles auraient à formuler à ce sujet.

A l'art. 5, M. Sieber propose de préciser encore mieux la question du personnel intervenant pour le paiement de la cotisation et propose que la rédaction soit revue. Le Président accepte la proposition de M. Sieber.

A l'art. 9, le Président signale qu'une erreur s'est glissée dans la dactylographie et qu'il convient de corriger 1/5 par 1/3 des membres. M. Baeschlin trouve que cet article est trop dur et qu'il n'est pas correct de pouvoir prononcer une exclusion sans indication du motif. Le Président promet de reprendre contact avec Me Dupraz pour lui en demander le pourquoi exact.

A l'art. 11, sur proposition de la maison Sarina, le mot "réviseurs" a été remplacé par "contrôleurs". Il en va de même pour les art. 12 et 17.

A l'art. 13, "10 membres" est remplacé par "1/5 des membres".

A l'art. 15, il a été ajouté: "le comité établit le cahier des charges de l'assistante sociale"

2. Budget

M. Elsner renvoie au budget qui a été établi par le comité provisoire et dont chaque personne présente a reçu 1 exemplaire.

M. Elsner, contrairement aux propositions de certains qui auraient préféré que soient facturés les services effectifs, propose que soit acceptée la modalité prévue pour le calcul de la cotisation, savoir la répartition du total des dépenses par unité de personnel des entreprises membres.

M. Vieli demande si on peut effectivement tabler sur les chiffres de personnel mentionnés ou si certaines entreprises vont se retirer.

M. Riedo informe l'assemblée que la Direction de Cafag SA et de Papro SA a décidé de renoncer à faire partie de l'Association. Le Président en prend acte.

3. Constitution de l'Association

M. Mayer pense qu'on devrait encore contacter

Gendre SA
Crémo SA
Porte-Echappement SA à Marly
Bondy
Meier frères
La Romaine SA à Belfaux.

Le Président fait le compte du personnel des entreprises qui se sont déclarées d'accord de participer et arrive au chiffre de 2750 environ contre 3200 prévu initialement. Il propose que la cotisation soit quand même maintenue à F 8.- par employé pour 1963.

Il donne ensuite un exemplaire des statuts à signer aux futurs membres représentés à la présente séance, l'apposition de cette signature constituant l'adhésion à l'Association. Le Président signale que chaque entreprise membre recevra ces prochains jours deux exemplaires des statuts définitifs et que l'un des deux exemplaires devra être retourné au secrétariat de l'Association dûment signé.

M. Baeschlin fait remarquer qu'il ne peut pas encore donner l'adhésion définitive de la maison Fibres SA car il doit encore soumettre la chose à son Conseil d'Administration.

4. Discussion au sujet des devoirs de l'Assistante sociale

Le Président énumère les points qui constitueront la base du cahier des charges de l'assistante sociale (voir annexe) et fait remarquer que c'est au comité qu'il incombera d'en régler les détails. L'assemblée n'ayant pas de remarques à formuler et la parole n'étant pas demandée, le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Election du comité

Le Président Elsner propose d'élargir le Comité à 7 membres. Il rappelle que le Comité provisoire était constitué de 5 membres, savoir:

M. H. Elsner, président
M. H. Vuille
M. Affentauschegg
M. Ganz
M. Bernard Blancpain
M. Schneider

Condensateurs SA
Vuille & Co SA
Emballages métalliques
Polytype SA
Brasserie Cardinal
Stephan SA

Il signale que M. Bernard Blancpain a proposé de prendre M. Stamm au comité à sa place. Proposition est faite d'adjoindre M. Tercier de la METAR SA en qualité de 7^e membre du comité.

M. Mayer propose à l'assemblée d'élire en bloc ces 7 membres, ce qui est accepté à l'unanimité.

En ce qui concerne la désignation du secrétaire et du caissier, il est décidé que le comité s'en chargerait.

Election des contrôleurs des comptes

M. Elsner propose les Maisons Industrielle SA et Sarina SA.

L'assemblée se déclare d'accord à l'unanimité avec cette proposition.

6. Divers

Le Président précise que pour l'engagement de l'assistante sociale, contact sera pris avec Mlle Veillon de la Direction générale des CFF, qui est Présidente des Assistantes sociales.

Quant aux bureaux, il en faudra 2, l'un comme salle d'attente, l'autre comme bureau de consultation. Il conviendra enfin de prendre contact avec les services sociaux publics.

M. Mayer se félicite, au nom du groupement industriel, de cette fondation. Il prie le Comité et les membres d'observer de la discrétion jusqu'à la mise en train effective de ce service.

M. Baeschlin se demande s'il faut annoncer officiellement la chose au personnel ou alors comment cela a été prévu par le Comité.

M. Mayer pense qu'il faudra se baser sur les expériences qui ont été faites ailleurs mais qu'il faudra bien aviser le personnel soit par voie d'affichage soit par le canal de la Commission ouvrière.

M. Sieber se demande si les personnes désirant aller chez l'assistante sociale ne devraient pas avoir auparavant le visa du chef du personnel.

M. Sieber suggère en outre que l'affiche soit faite pour toutes les entreprises.

M. Mayer propose enfin que cette affiche mentionne en titre "SERVICE SOCIAL" au lieu d'"ASSISTANCE SOCIALE".

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 18 heures.

Fribourg, le 13 décembre 1962

Le Secrétaire:



Le Président:

